



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE DM-52-24, DM-53-24, DM-54-24 et DM-55-24.

AVIS PUBLIC est donné, que lors de la séance ordinaire devant avoir lieu le **9 décembre 2024 à 19 h**, à la salle du conseil, située au 71, rue Principale, à Châteauguay, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay rendra une décision sur les demandes de dérogation mineure mentionnées ci-après.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

1. DM-52-24

Emplacement

Adresse : 71, rue Alphonse-Desjardins

Demandeur : David Marchand

Lot : 6 106 907

Nature de la demande

- Permettre un nombre maximal de 3 étages alors que la grille des usages et des normes de la zone P-709 permet un nombre maximal de 2 étages;
- Permettre un bâtiment d'une hauteur maximale de 13,85 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone P-709 permet une hauteur maximale de 10,6 mètres;
- Permettre que des conteneurs destinés à la collecte des matières résiduelles de type « semi-enfoui » soient localisés en cour avant alors que le tableau 5.3-A le prohibe;
- Permettre un nombre maximal de 6 matériaux de revêtement extérieur alors que le paragraphe c) de l'article 9.1.1.2 en permet un maximum de 3.
- Permettre qu'un nombre minimal de 5 arbres soit planté ou conservé en cour avant alors que l'article 10.5.1 en exige un nombre minimal de 7 arbres.



AVIS PUBLIC

2. DM-53-24

Emplacement

Adresse : 217, boulevard Industriel
Demandeur : Jean-Sébastien Lemire
Lot : 5 022 394

Nature de la demande

- Permettre, pour un agrandissement, 28 % de l'un ou l'autre des matériaux de la classe A a), b), c) ou e), et ce, pour tout mur de façade donnant sur une rue alors que l'article 9.1.1.2.2 permet un minimum de 40 %;
- Permettre, pour un agrandissement, un minimum de 0 % de fenestration d'un mur de façade donnant sur une voie publique alors que l'article 9.1.1.2.3 permet un minimum de 5 %;
- Permettre une largeur minimale de 7 mètres pour une allée d'accès donnant sur le boulevard Industriel alors que l'article 11.4.2 permet une largeur minimale de 8 mètres;
- Permettre un minimum de 8 arbres matures en cour avant face à la rue Bélanger alors que l'article 10.4.1 permet un minimum de 11 arbres;
- Permettre un minimum de 9 arbres matures en cour avant face au boulevard Industriel alors que l'article 10.4.1 permet un minimum de 14 arbres.



AVIS PUBLIC

3. DM-54-24

Emplacement

Adresse : 288, rue Birch
Demandeur : James Scott
Lot : 4 280 021

Nature de la demande

- Permettre une largeur minimale de lot de 18,95 mètres alors que le paragraphe c) de l'article 2.4.4.5 du règlement de zonage Z-3001 permet une largeur minimale de lot de 22,8 mètres pour un terrain de la classe d'usage « Habitation unifamiliale (H1) » pour les bâtiments de structure isolée situés à l'intérieur de la zone H-121;
- Permettre une superficie minimale de lot de 580 mètres carrés alors que le paragraphe a) de l'article 2.4.4.5 du règlement de zonage Z-3001 permet une superficie minimale de 665 mètres carrés pour un terrain de la classe d'usage « Habitation unifamiliale (H1) » pour les bâtiments de structure isolée situés à l'intérieur de la zone H-121.

4. DM-55-24

Emplacement

Adresse : 290, rue Birch
Demandeur : James Scott
Lots : 4 280 021

Nature de la demande

- Permettre une largeur minimale de lot de 18,95 mètres alors que le paragraphe c) de l'article 2.4.4.5 du règlement de zonage Z-3001 permet une largeur minimale de lot de 22,8 mètres pour un terrain de la classe d'usage « Habitation unifamiliale (H1) » pour les bâtiments de structure isolée situés à l'intérieur de la zone H-121;

Châteauguay



AVIS PUBLIC

- Permettre une superficie minimale de lot de 580 mètres carrés alors que le paragraphe a) de l'article 2.4.4.5 du règlement de zonage Z-3001 permet une superficie minimale de 665 mètres carrés pour un terrain de la classe d'usage « Habitation unifamiliale (H1) » pour les bâtiments de structure isolée situés à l'intérieur de la zone H-121.

Donné à Châteauguay, ce 20 novembre 2024.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

Châteauguay



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATION
MINEURE**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 20 novembre 2024, le présent avis public concernant les demandes de dérogation DM-52-24, DM-53-24, DM-54-24 et DM-55-24 à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 20 novembre 2024, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 20 novembre 2024.

Le greffier,

George Dolhan, notaire